

Réunion du Conseil municipal

Compte rendu sommaire

Le 23 septembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dompierre sur Besbre, se sont réunis sur convocation en date du 16 septembre 2021 et sous la présidence de Monsieur Michel BRUNNER, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dompierre sur Besbre,

Etaient présents : Michel BRUNNER – Pascal VERNISSE - Annie France POUGET - Guy FRAISE - Isabelle MOULIN Patrick AUBEL Aline BONNEAU - Antonia FOURNIER - Bernard NAVETAT - Fabienne DURAND - Laurent DESMYTTER - Florence EPINARD - Martine GOULLAT - Marie-Alix BATILLAT - Grégory LOTHON - Philippe DIOGO Laurent VARLET – Marie-Sophie FERRIERE - Léopold GODART Véronique VOISIN - Christophe BLANDIN.

Etait absent excusé ayant donné pouvoir : José DA SILVA à Michel BRUNNER.

Etait absente : Marjorie BLANC.

Secrétaire de séance : Véronique VOISIN.

Le procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations ci-après ont été prises à l'unanimité des votants.

1 – FINANCES – BP 2021 – Convention Territoriale Globale – Dispositif partenarial CAF – Dénonciation Contrat Enfance Jeunesse

Suite à une demande conjointe de la CAF et de la Communauté de Communes, le Conseil municipal décide de dénoncer au 31 décembre 2020 la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « contrat enfance jeunesse » conclue du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 entre la CAF de l'Allier et la commune de Dompierre-sur-Besbre. Ceci nous permet d'engager la commune dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) pilotée par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire. Il n'y aura pas de perte de financement.

2 – FINANCES – BP 2021 – DM n°1 – Mise à jour et migration du logiciel de gestion du carburant au CTM

Les ajustements de crédits budgétaires en dépenses font l'objet de la présente décision modificative n° 1 pour le budget principal pour effectuer la mise à jour et la migration du logiciel de gestion du carburant au centre technique municipal.

Section INVESTISSEMENT

Compte	Opération	Libellé	Montant
Dépenses			
2051	762	Equipements CTM – Mise à jour et migration du logiciel de gestion du carburant au CTM	+ 1 427 €
2158	762	Equipements CTM – Petits équipements divers	- 1 427 €

3 – FINANCES CULTURE – Cinéma – Partenariat et soutien financier Association Ciné sur Besbre - Convention

La poursuite du partenariat entre la collectivité et l'association Ciné sur Besbre est approuvée pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 par un soutien matériel et financier calculé sur la base de 13 802.98 €.

4 – ADMINISTRATION GENERALE – Accueil de Loisirs – Mise à jour du PEDT - Labellisation Plan mercredi

Le Conseil municipal approuve le nouveau PEDT sur 4 jours d'école avec une demande de label « Plan Mercredi » pour une durée de 3 ans soit 2021- 2024.

5 - ADMINISTRATION GENERALE - Accueil de loisirs – Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les P'tits Potes »

Les dispositions du règlement intérieur applicable aux usagers de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les P'tits Potes » seront modifiées concernant les modalités de paiement suite à la fermeture de la trésorerie de Dompierre.

6 – ADMINISTRATION GENERALE – Cantine - Règlement intérieur

Les dispositions du règlement intérieur applicable aux usagers de la cantine scolaire seront modifiées afin notamment de prendre en compte l'inscription des enfants dès l'âge de 3 ans et les modalités de paiement suite à la fermeture de la trésorerie de Dompierre.

7 – ADMINISTRATION GENERALE – Environnement – Désignation référent lutte ambroisie

Monsieur Laurent DESMYTTER, Conseiller municipal est désigné en tant que « référent ambroisie » au titre de la Commune de Dompierre-sur-Besbre.

8 – ADMINISTRATION GENERALE – Patrimoine - Vente d'une partie de la parcelle AN 238 - Rue des Cinq Noyers

La cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AN 238 pour une surface d'environ 750 m², au profit de l'association Dom'services plus, pour pérenniser leur activité professionnelle, pour un montant de quatre-vingt mille euros (80 000 €), est validée.

Fait à Dompierre sur Besbre, le 24 septembre 2021.